

Juillet 2009

## Gestion de la crise

### De pain sur la planche

Alain Lecanu, secrétaire national CFE-CGC

La négociation de la gestion sociale des conséquences de la crise économique s'est terminée le 8 juillet. Pour la CFE-CGC, il s'est agi d'optimiser les dispositifs existants et de mettre en œuvre des mesures complémentaires et temporaires permettant d'atténuer les effets de la crise sur les salariés. À partir de septembre, nous travaillerons sur des mesures plus structurelles. La négociation fut difficile et la CFE-CGC a su repousser des exigences du patronat telles que l'application du chômage partiel aux salariés au forfait-jours ou le report de la date à compter de laquelle l'absence d'accord est passible de la pénalité prévue par la loi sur l'emploi des seniors.

La CFE-CGC a obtenu une amélioration de la convention de reclassement personnalisé (CRP) (indemnisation à 80 % de l'ancien salaire pendant 12 mois au lieu de 8), une meilleure utilisation des périodes de chômage partiel en termes de formation, le développement du tutorat et, pour les seniors, la possibilité d'effectuer des entretiens de deuxième partie de carrière tout en exerçant leurs droits au DIF sans que l'employeur puisse refuser. Un groupe de travail se penchera sur l'amélioration du congé de reclassement. Seront examinés aussi : le prêt de main d'œuvre à but non lucratif, les mobilités au sein des entreprises et des groupes, le chômage partiel par roulement et de façon identique pour les salariés exerçant la même activité dans les établissements de plus de 250 salariés, l'amélioration de l'insertion des jeunes...

Trois groupes de travail chercheront des solutions au logement des jeunes, examineront le fonctionnement des groupements d'employeurs et réfléchiront sur les conditions de passage du régime d'assurance chômage au système de solidarité. Cet accord apporte des réponses positives aux conséquences de la crise. Mais, dès septembre, il devra concrétiser des mesures pour vraiment en sortir.

[lecanu@cfecgc.fr](mailto:lecanu@cfecgc.fr)